

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
DU 20 AVRIL 2023

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
MANGEL Camille	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin
HAUSSONNE Jean-Marie	Représentant des usagers
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
TASSEL Bernard	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des professionnels de la pêche

Conseillère Départementale

DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale
----------------------	----------------------------

Représentants du Personnel Portuaire

GUEGAN Ann-Katell	Directrice du service des Ports
-------------------	---------------------------------

Assistaient également à la réunion :

CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
-----------------	--

ABSENTS EXCUSES :

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
VERNOUX Francine	Représentante des usagers
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz
M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. Le Représentant	CCI
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation
LE LAIT Christian	Représentant du personnel portuaire
BODIN-DESJARDIN Anne	Responsable administrative des ports
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine

Yannick CUVILLIER, adjoint au Maire excuse Monsieur le Maire et les membres des Conseils portuaires absents ce jour puis présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2022
2. Délibérations
3. Questions diverses
 - a. Présentation du projet de dragage au Port de Ploumanac'h
 - b. Questions-réponses Bassin à flot et Ploumanac'h

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Document remis aux personnes présentes et ci-joint en annexe

Section de fonctionnement Dépenses et Recettes d'exploitation :

	Dépenses		CA 22 / CA 21
	CA 2021	CA 2022	
011 Charges à caractère général	432 454,30	485 853,19	12,35 %
012 Charges de personnel	335 279,24	370 077,22	10,38 %
65 Charges de gestion courante	18 267,26	17 573,91	-3,80 %
66 Charges financières	76 250,30	73 031,70	-4,22 %
67 Charges exceptionnelles	16 343,40	9 722,61	-40,51 %
68 Dotations aux amortissements	174 647,21	161 678,65	-7,43 %
	1 053 241,71	1 117 937,48	6,14 %

	Recettes		CA 22 / CA 21
	CA 2021	CA 2022	
013 Atténuations de charges	824,74	500,00	-39,37 %
70 Ventes de contrats	914 177,33	956 482,35	4,63 %
Subvention d'exploitation (aide de l'Etat perte d'exploitation)	69 125,00	0,00	
75 Autres produits de gestion courante	60 970,76	170 331,03	179,37 %
76 Produits financiers	73 932,10	73 932,10	0,00 %
77 Produits exceptionnels	39 546,70	129 674,84	227,90 %
Dépréciations et provisions	-	-	
	1 158 576,63	1 330 920,32	14,88 %

Yannick CUVILLIER précise que l'augmentation des charges à caractère général est due principalement au financement des locations des véhicules du port (grue, chariot élévateur, camion, petit utilitaire, voiture), à

la location du portakabin, à l'achat des tire-forts, des verrins, à la réparation de la passerelle d'accès saint Paul et de la grue des pêcheurs, du traitement et nettoyage sur l'aire de carénage, de la maintenance de la filière sur l'aire de carénage. En particulier à Ploumanac'h, les dépenses concernent l'approvisionnement des chaînes, des manilles, des émerillons, des visites de contrôles et des interventions des scaphandriers appartenant à la société MONFORT, à la location du compresseur, au remplacement du TPE à Ploumanac'h. Les charges du personnel ont évolué à minima suite notamment à l'incident de la porte (Astreinte de sécurité + recrutement agent portuaire polyvalent et gestion de porte).

Concernant les recettes, Yannick CUVILLIER évoque le loyer du Gwada Breizh sur le domaine public ainsi que l'augmentation des taxes passagers d'Armor Navigation. Il indique également les produits de gestion courante avec l'annuité d'emprunt nécessaire pour le financement des travaux de l'embarcadère de Trestraou. Il précise que les gratuités d'emplacements sont payées au port et remboursées par la Mairie sous forme de subvention depuis 2022.

L'augmentation des produits exceptionnels correspond au calcul de la CFE et les autres produits exceptionnels au calcul de l'amortissement des subventions.

A cela s'ajoutent les produits de la pêche pour environ 10 000 €.

Suite à la demande de David Le VERGE, voici les recettes liées à la taxe de débarquement et ce, depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022
Taxe de débarquement	9 556,50	15 377,00	6 666,00	21 878,00

Section d'investissement Dépenses et Recettes d'exploitation :

	Dépenses		
	CA 2021	CA 2022	CA 22 / CA 21
Subventions investissement	19 619,45	20 305,90	+3,49%
Emprunts	178 669,65	243 634,34	+36,36%
Immobilisations incorporelles	7 600,00	46 974,50	518%
Immobilisations corporelles	1 216,67	6 875,00	465%
Immobilisations en cours	940 698,70	945 474,91	0,5%
	1 147 804,47	1 263 264,65	10%

	Recettes		
	CA 2021	CA 2022	CA 22 / CA 21
Dotations fonds divers et réserves, FCTVA	0,00		
Réserves (affectation des résultats)	92 627,63	105 334,92	13,71%
Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	1 040 000,00	845,45%
Immobilisations corporelles	650,00		
Immobilisations en cours	32 896,51		
Subventions investissement (subvention Ville de PG)	582 359,23	186 165,00	-68%
Dotations aux amortissements	171 647,21		
Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	158 978,85	
Amortissement des immobilisations			
	990 180,58	1 490 478,77	50,52%

Yannick CUVILLIER explique que les dépenses en investissements correspondent à l'emprunt concernant la cale de Trestraou et à l'aire de carénage. Les immobilisations sont en particulier les études se rapportant au projet de la nouvelle porte, de la bathymétrie et de l'étude sédimentaire à Ploumanac'h, de l'étude d'agitation du bassin, du renouvellement de l'autorisation de la ZMEL, de l'installation de la sonde pour contrôler le niveau de l'eau et du reste à réaliser des travaux sur le mur du bassin à flot.

Concernant les recettes d'investissements, elles correspondent au virement de la section d'exploitation, de la subvention et aux emprunts et dettes assimilées (remboursement de l'emprunt de la cale de Trestraou et de l'aire de carénage), aux amortissements des immobilisations et à la renégociation de la dette.

En conclusion, Yannick CUVILLIER rappelle les montants réalisés sur l'exercice 2022, les reports de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Exploitation	1 117 937,48	1 330 920,32	212 982,84
	Investissement	1 263 264,65	1 490 478,77	227 214,12

Reports de l'exercice	Exploitation	-	-	
	Investissement	287 477,80	-	

Total réalisation reports	+	2 668 679,93	2 821 399,09	152 719,16
---------------------------	---	--------------	--------------	-------------------

Restes à Réaliser		Dépenses	Recettes	
	Exploitation	0	0	
	Investissement	232 709,44	329 397,00	

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultat cumulé	Exploitation	1 117 937,48	1 330 920,32	212 982,84
	Investissement	1 783 451,89	1 819 875,77	36 423,88
	Total cumulé	2 901 389,37	3 150 796,09	249 406,72

Vote du Compte Administratif :

Contre : 0

Abstentions : 4 M. PASQUIERS, M. TASSEL, M. LE MEUR et M. GUEGAN.

2. DELIBERATIONS

2023-xxx-4.05

**OFFRE DE SERVICE 2023 – LOCATION NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU DE MER –
PORTS DE PERROS-GUIREC**

Yannick CUVILLIER propose au Conseil Municipal de mettre en place un service supplémentaire aux usagers des ports (BAF ou Ploumanac'h) en proposant la location d'un nettoyeur haute pression à eau de mer.

En effet, à compter du 9 mai 2023, les usagers pourront utiliser le nettoyeur haute pression eau de mer de la capitainerie.

Les conditions sont les suivantes :

Caution : chèque de 500 €

Location :

- du lundi au vendredi toute l'année (planning défini en amont disponible à l'accueil de la capitainerie) : 50 € la matinée (8h30 – 12h) ou l'après midi (14h-17h00)
- les samedis matins (8h30 – 12h00) de mi-mars à mi-septembre : 50 €

Avis favorable à l'unanimité. Yannick CUVILLIER invitera le Conseil Municipal à approuver ces tarifs.

2023-xxx-4.05

**OFFRE DE SERVICE 2023 – VENTES BIDONS Platinium et Hydraulique 20 l
PORTS DE PERROS-GUIREC**

Yannick CUVILLIER propose au Conseil Municipal de mettre à la vente des bidons en particulier pour les pêcheurs.

Les conditions sont les suivantes :

- 20 l Platinium 15W40 – T20 ----- 52 €
- 20 l Hydraulique Hp Hv Iso 46 – T20 ----- 45 €

A compter du 9 mai 2023, ces bidons seront à la vente à la capitainerie.

Avis favorable à l'unanimité. Yannick CUVILLIER invitera le Conseil Municipal à approuver ces tarifs.

2023-xxx-4.05
OFFRE DE SERVICE 2023– ACTION DE POMPAGE
PORTS DE PERROS-GUIREC

Yannick CUVILLIER propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif pour le pompage d'un bateau au-delà de deux interventions d'urgence. Le plaisancier doit vérifier et mettre en état son bateau. Ainsi au-delà d'un pompage d'urgence sur un bateau, celui-ci sera facturé : 70 €/heure pour chaque intervention (mise à disposition du matériel : main d'œuvre 2 agents).

A compter du 9 mai 2023, ces tarifs seront appliqués.

Avis favorable à l'unanimité. Yannick CUVILLIER invitera le Conseil Municipal à approuver ces tarifs.

2023-xxx-4.05
OFFRE DE SERVICE 2023– CARENAGE PONCTUEL
PORTS DE PERROS-GUIREC

Yannick CUVILLIER propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif pour les particuliers concernant la réalisation de carénages ponctuels hors grutages. Ces carénages pourront se faire uniquement sur rdv et sous réserve de disponibilités au niveau des plannings.

Conditions :

- Bateau inférieur à 7 m : 70 € / journée

A compter du 9 mai 2023, ces tarifs seront appliqués.

Avis favorable à l'unanimité. Yannick CUVILLIER invitera le Conseil Municipal à approuver ces tarifs.

3. QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU PROJET DE DESENVASEMENT AU PORT DE PLOUMANAC'H

(document en annexe, transmis aux personnes présentes)

Une présentation est réalisée par Vincent CLAVEAU et Ann-Katell GUEGAN.

Historique

Historiquement les sédiments du port de Ploumanac'h étaient clapés au plateau des Triagoz. La dernière opération « d'ampleur » date de 1999.

Depuis, un essai de redistribution des sédiments au milieu a été réalisé en 2017 pour environ 500 m³.

Le port de Ploumanac'h n'a pas connu d'opération de dragage depuis plus de 20 ans et aujourd'hui, les tirants d'eau ne sont plus satisfaisants.

Au global le besoin en dragage est évalué à 15 000 m³.

La nature de cet envasement ?

Différentiel bathymétrique entre 2015 et 2022 réalisé par IDRA, confirme une dynamique d'engraissement plus forte, notamment depuis 3-4 années selon la Ville.

Depuis cette date, il n'y aurait plus de retenue d'eau au niveau du moulin. A priori le plan d'eau était permanent avant, ce qui n'est plus le cas. Vincent CLAVEAU indique qu'il faut s'attaquer à la cause également et une enquête va être menée pour savoir qui est à l'origine de la décision (CD ? commune ? Particulier ?...)

Il n'y a pas d'effet de chasse qui s'effectue dans le port, puisque le seuil en sortie de port ne possède pas d'organe de vidange. Le port est donc le réceptacle des apports continentaux voire marins.

Qualité des sédiments :

Un levé de doute est nécessaire concernant le résultat du test écotoxique qui est ressorti comme toxicité « forte ». Ce complément d'étude sera réalisé dans les prochaines semaines.

Méthode de dragage :

Dragage réalisé mécaniquement à l'aide d'un atelier ponton-pelle (en eau) ou amphibie (à sec).

IDRA attire l'attention sur le plan de mouillage ancien (chaines, corps morts) qui risque d'être contraignant en phase travaux.

Valorisation :

- Aux vues de la sensibilité du milieu de la qualité des sédiments présentant quelques dégradations, la gestion à terre des sédiments est la solution à retenir. Pas de possibilité de stockage dans les carrières, non réglementaire - Arrêté 1997. En revanche, seul le séchage peut être possible.

Le remblaiement de carrière est une filière qui a été évoquée. Néanmoins cette filière ne peut se faire qu'à partir de sédiments inertes selon le référentiel Déchets. Par leur nature marine ici, les sédiments sont caractérisés non-inertes (présence de chlorures).

Proposition d'une filière aménagement, en substitution de remblais. **Projet de réalisation d'un élargissement de quai sur l'esplanade de la douane, au niveau du centre nautique.**

Cette filière de réemploi de sédiments marins dans un quai à un bon potentiel selon IDRA. Néanmoins, elle est à verrouiller réglementairement par une validation auprès des services de l'Etat (DDTM) concernant la loi Littoral, le DPM etc.

De plus, il serait assez intéressant en termes de budget de lier chronologiquement les deux opérations.

Le volume valorisable correspondant au projet serait de 5 000 m³

- D'autres filières de valorisations restent envisageables, notamment en reconstitution de talus bocagers, en aménagements paysagers sur la commune (chemins voies douces, merlons...), par exemple.

=> Pour valoriser les sédiments à terre, et qu'importe la filière de valorisation finale, **un site de transit pour la déshydratation des sédiments devra être trouvé**. La surface nécessaire est de 7000 m³ pour ressuyer **5 000 m³ de sédiments**.

IDRA informe que la recherche et la validation d'un site de transit possible est un élément d'entrée nécessaire pour la réalisation des études et pour une première opération de dragage à l'hiver 2023-2024.

QUESTIONS POSEES PAR LES USAGERS DU BASSIN A FLOTS ET DES MOUILLAGES

Questions « vie du port »

➤ Questions posées par le CLUPP de Ploumanac'h :

- De nombreuses guirlandes et bouées en très mauvais état.

Intervention la semaine 14 pour les cas urgents (une amarre avait lâché sur un bateau, la guirlande a été remise en place). Les guirlandes sont changées régulièrement. En février, 12 chaînes ont été changées côté Crec'h Caouët (Trégastel). Une guirlande a récemment été coupée et l'intervention aura lieu dès que possible.

- Plusieurs lignes de mouillage sont totalement détendues, certains bateaux de ce fait, se trouvent amarrés en travers. **Passages réguliers des agents et intervention si nécessaire – La société MONFORT doit faire un bilan le 24 avril à Ploumanac'h et interviendra également à Trestraou et à la pointe du Château le 25 avril. Il est à noter également que certains bateaux ne sont pas toujours amarrés comme il le faut.**

Comme il n'y a pas de servitude au port avant juin, s'il y a un problème d'amarrage d'un bateau, personne n'intervient. **(Intervention à la demande ou sur alerte d'un agent – un agent est régulièrement présent sur site - prise en compte des aléas météo. Le bateau de service arrivera plus vite que prévu courant mai)**

La cale devrait être nettoyée plus souvent. Insister pour faire retirer en même temps un empilement de gravillons, à mi-hauteur de la cale. **Un planning est établi par les Services techniques de la ville pour le nettoyage de toutes les cales et les agents portuaires assurent également le nettoyage suite à des rondes de vérification.**

Prévoir un nettoyage du bas de la cale à grande marée basse pour retirer les 10cm de vase. C'est « galère » lorsqu'il faut passer la, avec les annexes. **Intervention des agents.**

La borne d'accès au quai refait des caprices. Elle est de nouveau régulièrement en panne. On a aussi observé qu'elle descend toute seule ! **Remise en route de la borne régulièrement en attendant l'intervention de la société Air Marina.**

- L'Association des plaisanciers de Ploumanac'h nous fait observer que les fêtes qu'elle a prévues cet été ne figurent pas dans les calendriers de la ville (bulletin municipal etc..). Les 26 juillet et 9 août deux fêtes sont programmées à TY RU. **L'agenda d'été avec l'ensemble des fêtes n'est pas encore sorti (fin juin), seuls les temps forts de l'année avaient été imprimés en janvier sur les affiches sucettes et kakémonos. Est considéré temps fort, tout évènement marqué à portée départementale et régionale.**

Yannick GUEGAN présente la fête et invite toutes les personnes présentes à participer à cet évènement convivial.

Chariot

Ou en est-on du projet de brouettes en « libre service » des 2 côtés du port ? **Un achat de chariot à jeton a été réalisé. La livraison a été réalisée début mai.**

Désenvasement

Bien entendu nous sommes plus que jamais à l'écoute des avancées sur le dossier de DESENVASEMENT... S'il y a des avancées ?

Présentation du projet lors du conseil portuaire

➤ **Questions posées par le CLUPP du Bassin à Flot :**

Entretien du ponton Stella-Maris :

Un plaisancier constate que ce ponton présente deux défauts graves : il manque d'horizontalité (il penche vers l'ouest), et, d'autre part, il y a un problème de liaison entre deux caissons qui ne bougent pas de manière coordonnée (pour reprendre sa phrase, *ça monte et ça descend à la liaison entre deux caissons*). Il lui est difficile de passer avec un chariot chargé, et il estime que c'est même dangereux.

Vérification et adaptation si nécessaire. Pour information, changements réalisés récemment et des silents blocs renforcés sur certains tronçons de pontons

Chariots à disposition

Un plaisancier se plaint qu'il n'y ait plus que deux chariots disponibles pour transporter du matériel vers les bateaux, et souhaiterait que les deux chariots manquants ou en réparation puissent à nouveau être mis à disposition.

Présence de 2 chariots côté SRP + 3 chariots côté capitainerie.

Transmission des infos

Il y a un problème de transmission des informations et des messages à l'ensemble des usagers du port, beaucoup de messages se trouvent perdus ou envoyés vers la poubelle ou le dossier « spams » de leurs destinataires. Je peux témoigner moi-même ne jamais avoir reçu au moins deux messages adressés à l'ensemble des usagers, l'un concernant l'organisation du prochain scrutin pour le CLUPP (demandant d'exprimer son souhait de figurer parmi les électeurs, et éventuellement de se porter candidat), et un autre par lequel il était annoncé une ouverture de la porte de l'écluse à une heure très avancée par rapport à celle officiellement publiée sur le « guide ». Aucun de ces deux messages n'était dans mon répertoire « spams » ou dans « messages indésirables », contrairement aux messages qui m'étaient adressés personnellement par la Capitainerie. J'espère qu'il n'y a que ces deux messages qui se sont ainsi « égarés ». Il semblerait que beaucoup d'usagers aient, de même, été concernés par ce problème de diffusion groupée de messages électroniques.

Le service informatique a été consulté pour remédier à ce type de problème mais lors de la diffusion importante de mails, le niveau de sécurité défini sur les pc empêche la réception de mails. La capitainerie a donc couplé un envoi de mails et a adressé un courrier postal aux plaisanciers au sujet de l'élection du clupp. Sur le courrier postal, il a été également suggéré de bien vouloir consulter régulièrement les courriers indésirables.

Suite à la demande Yannick GUEGAN au cours du Conseil Portuaire, concernant les élections, il y a eu 15% de retours à la suite du courrier postal doublé d'un mail pour connaître le nombre d'électeurs et/ou candidats. Pour rappel, même si les plaisanciers ne sont pas tous déclarés en tant qu'électeurs, il est possible de voter à condition qu'ils remplissent les critères réglementaires (+ 6 mois de contrat).

D'autres remarques ont été faites en fin de conseil portuaires :

- Yann Colin indique qu'il faudrait libérer la place pour avoir accès au carburant. Nous aviserons le pêcheur qui s'est temporairement mis à cet emplacement.
- David Le VERGE est très énervé sur sa place attribuée l'année passée. En effet, afin d'autoriser Armor Navigation à se mettre en bout de ligne des professionnels, il a dû quitter sa place et être en fin de ligne ce qui ne l'arrange pas du tout. Il a demandé à ce que la situation soit révisée et qu'on lui accorde une autre place. La situation a depuis été étudiée et une proposition de place lui a été faite.
- David Le VERGE et Didier GALHAUT demandent également si on peut prévoir de l'enrobé au niveau de l'aire de carénage. Vincent CLAVEAU et Ann-Katell GUEGAN leur indiquent que les investissements prévus au budget sont de 20 000 € et qu'ils ont un devis à ce jour d'environ de 76 000 €. David le VERGE indique que le périmètre pourrait être beaucoup plus restreint et que le devis serait plus acceptable. Il met en avant les recettes de la pêche et que rarement les pêcheurs ont un retour.
- Jean-Charles LE MEUR précise que le panneau solaire qui se trouve à l'angle de la cale ne fonctionne plus. La question du maintien ou non des tins se pose également. Après étude, ces tins sont utilisés de temps en temps et il n'apparaît pas urgent de les enlever.
- Yannick GUEGAN souligne qu'il y a eu une réelle avancée sur le projet de dragage et il peut s'en réjouir. C'est très satisfaisant.
- Camille MANGEL intervient à son tour pour remercier les services de la capitainerie d'avoir ouvert la porte lors d'un fort coefficient de marée alors que ce n'était pas prévu. La demande avait été réalisée 3 jours avant et un mail d'information avait été envoyé à tous les plaisanciers pour leur permettre de sortir en mer.
- Didier GALHAUT prend la parole également pour indiquer que lui et certaines personnes sont très satisfaits que l'équipe du port ait passé la mini-pelle du côté de l'exutoire en bas de la cale du Linkin.

La séance est levée à 18h30

Fait à Perros-Guirec,
Le 20 avril 2023

Les Présidents,

Erven LEON

Yannick CUVILLIER



